



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS
MRC D'ARTHABASKA

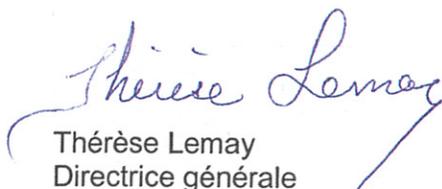
AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS D'AMENDEMENT
AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2012 le conseil a adopté les projets de règlements pour effectuer des amendements aux règlements suivants : de zonage portant le numéro 208 et au règlement de lotissement portant le numéro 209 :
 - 227 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »
 - 228 « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 15 janvier 2013**, à **_19_h** à la salle municipale, situé au **13, chemin du Village à Saints- Martyrs- Canadiens**. Au cours de cette assemblée, M. le Maire expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les projets d'amendements des règlements peuvent être consultés à la municipalité, aux heures normales de bureau soit du 7 au 15 janvier de 9 h à 16 h 30.
4. Les amendements aux règlements de zonage et de lotissement s'appliquent à certaines zones et à l'ensemble du territoire selon le cas.

Donné ce 20 décembre 2012


Thérèse Lemay
Directrice générale